

Nombre de Délégués :

En exercice 120

Présents 71

Votants 74

Objet :

**REPRESENTATION DU
SICTOM DU PERIGORD
NOIR AU SEIN DU SMD3**



N°3/02/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président,

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190203-DE
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
 ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
 ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,
 STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
 STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,
 TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,
 VALOJOULX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
 VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
 VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
 VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
 VITRAC : M. Christian LAMOUROUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

Présents sans voix délibérative : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

M. le Président expose au Comité Syndical qu'il y a lieu, suite au nouveau vote des membres du Bureau Syndical, d'élire les délégués titulaires et suppléants, afin de représenter le SICTOM du Périgord Noir au sein du Syndicat Mixte Départemental pour la Gestion et le Traitement des déchets Ménagers et assimilés (SMD3).

Il rappelle qu'en séance du 14 décembre 2013, l'assemblée délibérante du SICTOM a accepté de modifier l'article 6 des statuts du SMD3, définissant le mode de représentativité comme suit :

« Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes.

Le nombre de délégués de chacune des collectivités est fixé comme suit :

➤ Collège des collectivités composé de plus de 7 000 habitants :

Nombre d'habitants	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégué	Nombre total de voix
> 90 000	5	3	15
50-89 999	4	3	12
40-49 999	4	2	8
30-39 999	3	2	6
20-29 999	2	2	4
10-19 999	2	1	2
< 9 999	1	1	1

Le SICTOM du Périgord Noir comprenant 41757 habitants, la représentativité du SICTOM au sein du SMD3 est donc de quatre délégués titulaires et de quatre délégués suppléants.

Le Président propose que les quatre délégués titulaires soient élus parmi les membres du Bureau et sollicite des candidatures parmi les délégués du Comité Syndical pour les quatre délégués suppléants.

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190203-DE
 Regu le 15/02/2019

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne pour représenter le SICTOM DU PERIGORD NOIR auprès du Syndicat Mixte Départemental pour la Gestion et le Traitement des déchets Ménagers et assimilés (SMD3) les délégués dont les noms suivent :

Délégués Titulaires :

- M. Jérôme PEYRAT élu de la commune de La Roque Gageac
- M. Jean-Pierre DUBOIS élu de la commune de Salignac
- M. Gé KUSTERS élu de la commune de St Léon sur Vézère
- M. Gérard TEILLAC élu de la commune de St Crépin Carluçet

Délégués Suppléants :

- M. Michel LAJUGIE élu de la commune de St Geniès
- M. Patrick TREILLE élu de la commune de CARSAC AILLAC
- M. Dominique HERMENAULT élu de la commune de Borrèze
- M. Georges de MEYERE élu de la commune de St Vincent de Cosse

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Jean-Pierre DUBOIS".

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-20190203-DE
Regu le 15/02/2019